

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE TECOU

2025/51
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation : 25/11/2025

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant procuration	ayant donné	Votants
14	8	4	2		10

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1^{er} décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-François BAULÈS, Maire de Técou.

Étaient présents : BAULÈS J.F - PAGES DAVOINE C. - HABONNEAU R - DUBIETZ Ph. - COMMINAL F. - DELLUC J-L - CENEDESE A.- SERRUS T.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : DOS REIS P. - BELMONTE M. - MALBERT D. - VELIN C.

Étaient absents ayant donné procuration : BEAUFOUR A. (pouvoir à HABONNEAU R.) - CAMALET M. (pouvoir à PAGÈS DAVOINE C.)

M. DUBIETZ Ph. a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FNACA

M. Le Maire informe l'assemblée que la commune, en concertation avec l'association FNACA a souhaité faire appel à une fanfare pour la cérémonie du 11 novembre.

Il propose de verser une subvention exceptionnelle à la FNACA pour le financement de cette dépense d'un montant de 240 €.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 240 € à la FNACA pour 2025.

DIT que le montant de cette subvention est inscrit au BP 2025.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour le Maire,
Jean-François BAULÈS

Le Secrétaire de séance,
Philippe DUBIETZ

